

EN [D]IRECT DE BBA

MAGAZINE DE BOURG-EN-BRESSE AGGLOMÉRATION

NUMÉRO SPÉCIAL « FUSION »

numéro
SPÉCIAL
Nov.2016

UNE NOUVELLE AGGLOMÉRATION

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

F U S I O N
P R O J E T S
P E R I M E T R E S
P H A T T E R I O I R E S
I M A I N T E N A N T S
C S
R V
I C
S



Bourg-en-Bresse
Agglomération

LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Un territoire idéalement situé et desservi : les autoroutes A39, A40 et A42 placent le grand bassin de Bourg-en-Bresse en position idéale de carrefour européen, sur les axes Nord - Méditerranée et Europe centrale - Atlantique.

Le territoire dispose de **voies de communication exceptionnelles** par rapport à sa dimension, ainsi la desserte ferroviaire TGV et TER permet de développer les échanges avec la Suisse, la région lyonnaise et parisienne.

A l'articulation des agglomérations lyonnaises et genevoise, Bourg-en-Bresse constitue un **véritable pôle d'équilibre** de la région Auvergne/Rhône-Alpes, en lien avec le réseau de villes moyennes qui structurent le territoire : Mâcon, Villefranche-sur-Saône, Ambérieu-en-Bugey, Oyonnax, Lons-le-Saunier.

1 300 km²
76 communes



130 000

habitants soit

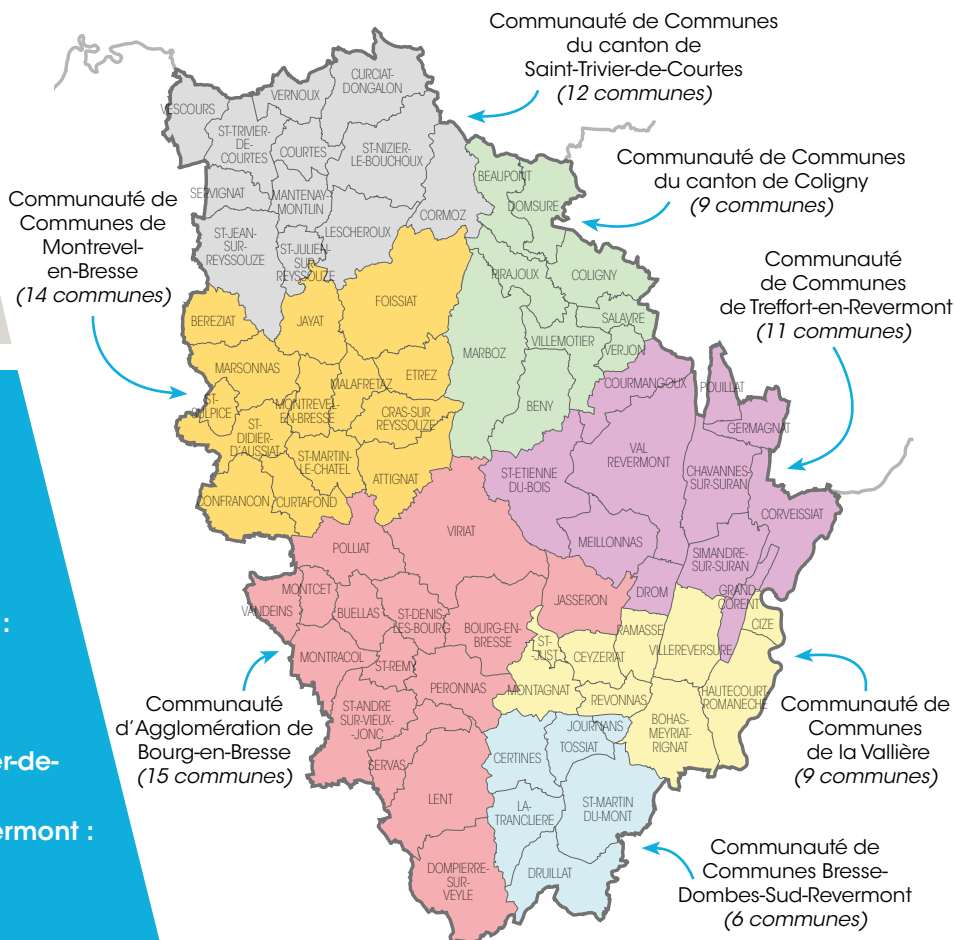
103 habitants au km²



Un territoire disposant de **voies de communication exceptionnelles**.

- CA de **Bourg-en-Bresse** :
≈ 74 000 habitants
- CC de **Montrevel-en-Bresse** :
≈ 17 500 habitants
- CC de **la Vallière** :
≈ 10 000 habitants
- CC de **Treffort-en-Revermont** :
≈ 9 500 habitants
- CC du **canton de Coligny** :
≈ 7 000 habitants
- CC du **canton de Saint-Trivier-de-Courtes** :
≈ 6 500 habitants
- CC **Bresse-Dombes-Sud-Revermont** :
≈ 6 500 habitants

LA CARTE DU TERRITOIRE



LES ATOUTS DU TERRITOIRE

+ 8 % de croissance démographique sur les 7 dernières années

36 % de la population de moins de 29 ans

24 % de la population de plus de 60 ans

Un territoire universitaire :

3600
post-bac

dont

900
au campus de Bourg-en-Bresse
Université Jean Moulin

et **700**
à l'antenne de Bourg-en-Bresse
Université Claude Bernard

chiffres recensés
fin oct. 2016

UN TERRITOIRE ATTRACTIF

9^{ème} aire urbaine de la région Auvergne/Rhône-Alpes, ce territoire comprend une population de près de **130 000 habitants**. La population du grand bassin de Bourg-en-Bresse a gagné **20 000 habitants** au cours des 14 dernières années.

Le **SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)** vise le maintien du rythme actuel de **croissance démographique annuelle de +1,1 %**, soit un accueil de 37 550 habitants dans les 20 prochaines années.

UN BASSIN D'EMPLOI DYNAMIQUE

Le taux de chômage reste contenu à **7,4 % en 2015** grâce à un **tissu économique dynamique** et des filières structurées telles que la mécanique industrielle (Mécabourg) et l'agroalimentaire (Alimentec).

Le territoire possède un **taux d'emplois industriels important** et est situé au cœur de la 2^{ème} région de France pour ses résultats scientifiques et économiques.

370

hectares de foncier disponibles pour l'activité économique d'ici 2035

56 081
emplois

7,4 %

taux de chômage (relativement faible)

UN CADRE DE VIE ATTRAYANT

Le bassin de Bourg-en-Bresse se classe en **5^{ème} place du palmarès** des 304 bassins de vie français pour sa qualité de vie.

Ce palmarès est issu de la moyenne de **9 indicateurs** : croissance de la population, espérance de vie, revenu des ménages, pauvreté, familles monoparentales, chômage, salariés précaires, diplômés du supérieur et licences sportives.

Le bassin de Bourg-en-Bresse offre un paysage varié et un équilibre entre espace rural, péri-urbain et urbain.

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE



UN NOUVEAU NOM POUR UNE MÊME COMMUNAUTÉ

« Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse »

Depuis plus de 12 ans, **les élus du Bassin de Bourg-en-Bresse coopèrent au sein de Cap3B et du SCOT Bourg Bresse Revermont** pour construire ensemble un projet de **territoire partagé**.

Cette organisation a permis de préfigurer la grande intercommunalité et créer des habitudes de travail qui ont fait émerger l'idée même de Grand Bassin de Bourg-en-Bresse, d'où le nom de la **Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**.

NOMBRE D'ÉLUS COMMUNAUTAIRES ET RÉPARTITION

Le nombre d'élus communautaires sera de **118 élus**. La représentation des communes au sein du conseil communautaire se fait au prorata du nombre d'habitants et en assurant à chacune 1 représentant quelle que soit sa taille :

- Bourg-en-Bresse : **32**
- Péronnas : **4**
- Saint-Denis les Bourg : **4**
- Viriat : **4**
- Attignat : **2**
- Ceyzériat : **2**
- Autre commune : **1** élu chacune, des 70 autres communes

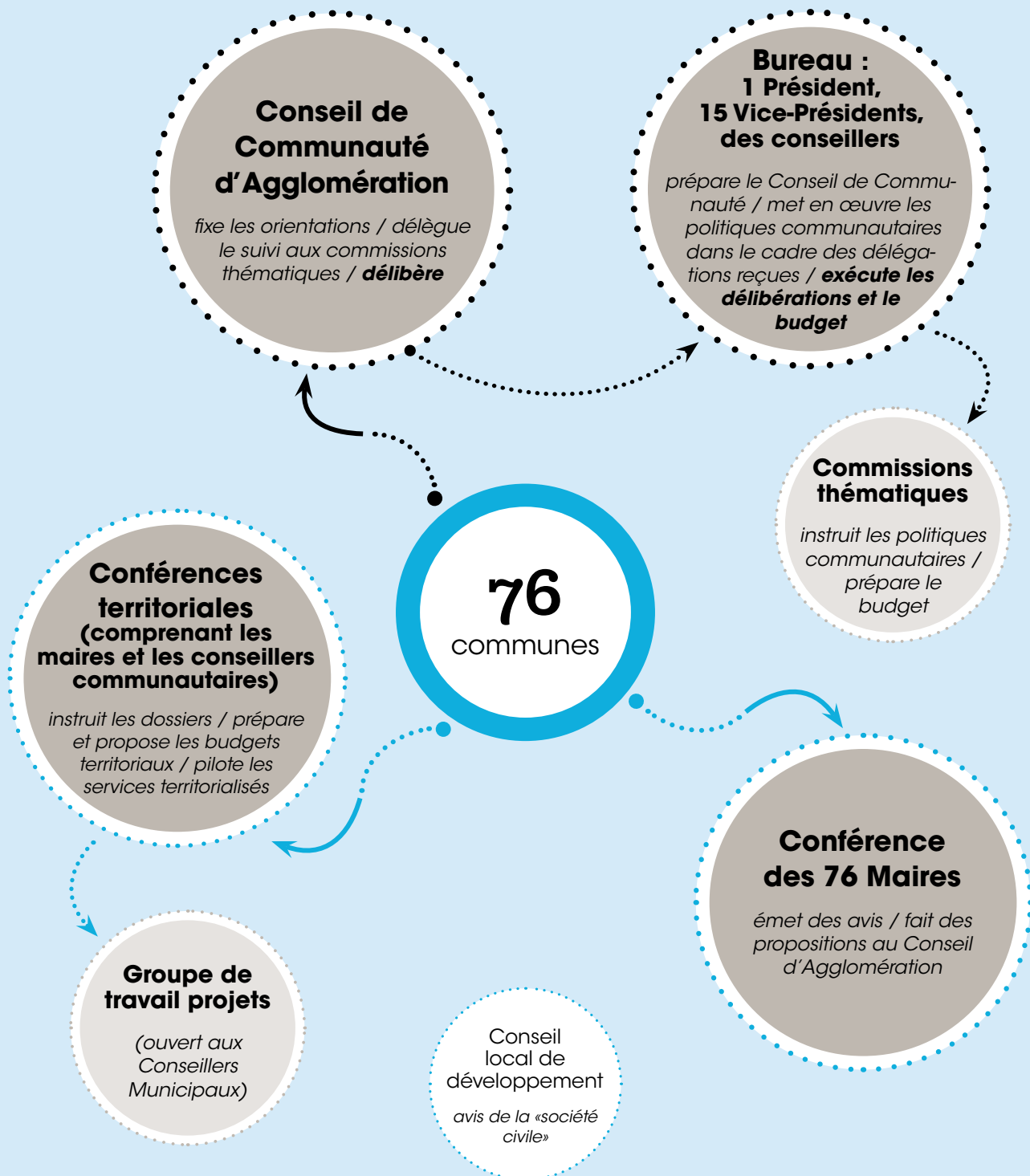
Le nouvel exécutif (Président + Bureau) sera élu le 5 janvier 2017 par les 118 conseillers communautaires. Ceux-ci sont désignés par les conseillers municipaux des communes membres de l'agglomération.

RAPPEL DES DATES :

- **12 octobre 2015** : présentation du **schéma départemental de coopération intercommunale** par le Préfet de l'Ain, puis avis des conseils municipaux et communautaires : **65 % des communes ont approuvé ce périmètre** (elles représentent 80 % des habitants).
- **31 mars 2016** : adoption définitive du **schéma départementale de coopération intercommunale**
- **15 juin 2016** : confirmation des périmètres par arrêté préfectoral, suivi d'un vote des communes : **77 % se prononcent favorablement**, représentant 90 % des habitants.
- **31 décembre 2016** : dissolution des 7 intercommunalités dont BBA
- **1^{er} janvier 2017** : création de la nouvelle communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

L'ORGANISATION POLITIQUE

LE SCHÉMA DES INSTANCES DE TRAVAIL



L'ORGANISATION POLITIQUE

UN ENJEU PRIMORDIAL : MAINTENIR LA PROXIMITÉ ET LE SERVICE AUX HABITANTS

4 Conférences Territoriales

- gérer les compétences de l'agglomération au plus près des habitants
- préparer et proposer les budgets territoriaux
- gérer la répartition de certains budgets
- piloter les services locaux
- faire remonter des besoins et des propositions
- intégrer les élus des anciennes intercommunalités

→ **Pôle territorial Bourg Agglo :**
Conférence territoriale de Bourg
(ex Bourg-en-Bresse Agglomération)

→ **Pôle territorial de Bresse :**
Conférence territoriale de Montrevel-en-Bresse et antenne de St-Trivier
(ex CC de Montrevel-en-Bresse et ex CC du canton de St-Trivier-de-Courtes)

→ **Pôle territorial de Bresse Revermont :**
Conférence territoriale de Val Revermont
(ex CC du canton de Coligny et ex CC de Treffort-en-Revermont)

→ **Pôle territorial de Sud Revermont :**
Conférence territoriale de Ceyzériat
(ex CC de la Vallière et ex CC Bresse - Dombes - Sud Revermont)

LES AXES STRATÉGIQUES ET CHAMPS D'INTERVENTION

Soutenir et développer
l'attractivité
du territoire

→ développement économique



→ mobilité, transports et déplacements



→ aménagement de
l'espace communautaire



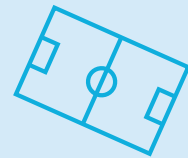
→ développement durable,
protection et mise en
valeur de l'environnement

Agir pour
la préservation de
l'environnement
et initier la
**transition
énergétique**

→ gestion des déchets
ménagers et assimilés



→ équipements culturels et sportifs
d'intérêt communautaire



Développer
la solidarité et
**la cohésion
sociale** en associant
les habitants et les
acteurs du
territoire

→ action sociale

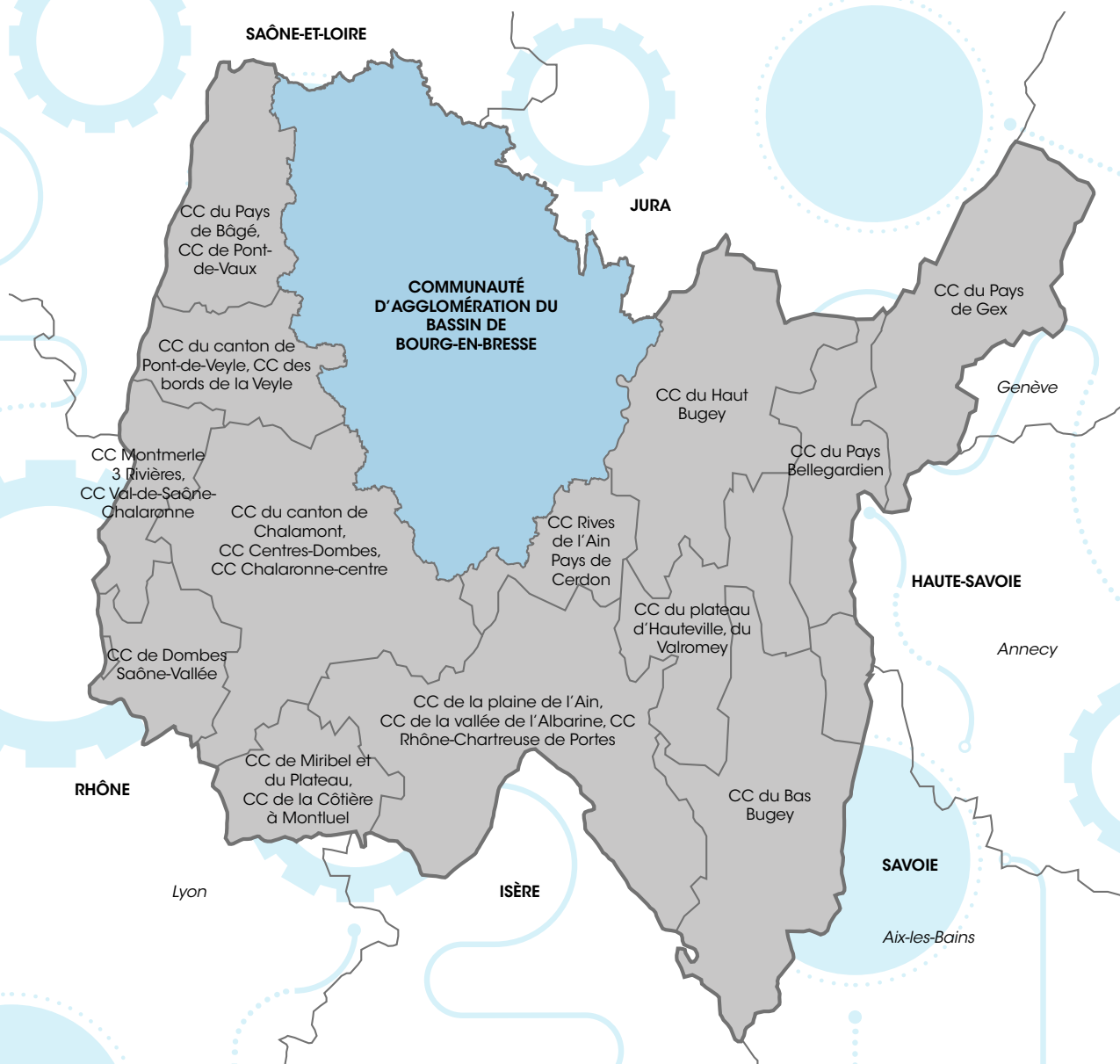
→ équilibre social de l'habitat

→ politique de la ville



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

au 1^{er} janvier 2017 résultant du schéma départemental de coopération intercommunale



« Ensemble, construisons notre avenir », Michel FONTAINE, Président de BBA



BOURG-EN-BRESSE AGGLOMÉRATION

3 Avenue Arsène d'Arsonval - 01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone : 04 74 24 75 15 - Fax : 04 74 24 75 13

E-mail : courrier@bourgenbresse-agglomeration.fr

Site : www.bourgenbresse-agglomeration.fr